

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

20h30

L'an deux mille seize, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 02 septembre 2016

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, Mme TRANNOY

Excusés : Mme GROBON (pouvoir à Mme LEFEVRE), Mme DUFRANNE (pouvoir à M. DECAUDAIN), M. REGNIER, M. RUMEAU (pouvoir à Mme TRANNOY)

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Après avoir accepté ces modifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 07 juin 2016.

Monsieur RUMEAU souhaite que soient apportées des modifications concernant le point 9 (« Information sur les projets de travaux de la Communauté de Communes du Clermontois »), à savoir :

- Station d'épuration de Breuil-le-Vert : l'agrandissement concerne l'installation d'une 3^e ligne de traitement et non pas 2^e comme indiqué dans le compte-rendu
- Assainissement de la rue du château : son propos devait être retranscrit comme suit : « après les travaux d'extension, la station d'épuration de Breuil le Vert sera en capacité d'accepter beaucoup plus de raccordements. Les habitants de la rue du château et des lotissements ne comprendraient pas qu'ils ne puissent pas à terme être raccordés, dès lors que l'assainissement collectif passe à proximité et ne pose pas de problème de raccordement, l'objectif de la Communauté de Communes et de l'Agence de Bassin étant de raccorder le maximum de résidences au réseau collectif. Par ailleurs, dans le cas où le raccordement à l'assainissement collectif resterait impossible, la Communauté de Communes réfléchit à ce que les travaux d'assainissement individuel par épandage puissent être réalisés collectivement afin d'assurer un niveau de qualité de réalisation et surtout de maintenance. Mais cela reste une réflexion pour le moment ».

Monsieur LADAM rappelle que le zonage a été réalisé en 2007 sur des critères techniques précis sous l'égide de l'Agence de Bassin et qu'il a fait l'objet d'une enquête publique. Les démarches qu'il a entreprises par le passé pour changer cette décision n'ont pas abouti et on ne lui a laissé aucun espoir.

2/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Afin de pouvoir rembourser la caution suite au départ du locataire du 13 place de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative du budget suivante :
Dépenses imprévues d'investissement (020) : - 800 €
Valeurs comptables immobilières (165) : + 800 €
A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative du budget.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Suite à un contrôle effectué par le Bureau Veritas, il est apparaît que des travaux sont à faire pour remettre aux normes l'électricité des bâtiments communaux.

Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise VERFAILLIE, à savoir :

- Presbytère : 2083,82 € HT
- Eglise : 3642,82 € HT
- Atelier municipal : 2760,07 € HT
- Bibliothèque municipale : 750,42 € HT
- Vestiaires stade : 405,95 € HT
- Mairie : 196,90 € HT

Soit un total de 9839,98 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de Monsieur le Député COURTIAL au titre de la réserve parlementaire pour financer ces travaux de mise aux normes, étant entendu qu'une mise en concurrence sera ensuite faite pour attribuer le marché.

Le plan de financement est le suivant :

- Commune : 4939,98 €
- Réserve parlementaire : 4 900 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide de Monsieur le Député COURTIAL au titre de la réserve parlementaire, selon le plan de financement précité, pour financer la mise aux normes des bâtiments communaux en matière d'électricité.

4/ POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer une commission, composée de tous les Conseillers qui souhaitent y participer, au sujet des points suivants. Cette commission se réunira le mardi 27 septembre 2016 à 20h.

- Volet roulant salle multifonctions : Eiffage Energie ayant enfin installé le circuit électrique permettant d'installer ce volet roulant dans la salle de réunion, il convient maintenant de choisir la société qui l'installera
- Panneaux publicitaires : l'idée étant d'installer des panneaux publicitaires aux entrées du village pour annoncer les deux commerçants de la commune, l'objet sera donc de choisir les types de panneaux et les endroits où ils seront installés.

5/ ZONE PAVILLONNAIRE – PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF RALENTISSEUR AU CARREFOUR « RUE DU BAS PARC-RUE LOUIS DE BECHAMEIL » :

Monsieur DUFOUR (société SECT, maître d'œuvre de la commune et de Oise Habitat) a proposé à Monsieur le Maire d'installer un plateau ralentisseur au carrefour de la rue du Bas Parc et de la rue Louis de Béchameil pour réduire la vitesse de circulation.

La société EUROVIA a remis un devis, d'un montant de 7 645,40 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'idée.

Ce plateau ralentisseur sera inclus dans l'appel d'offres qui sera prochainement lancé pour les plateaux ralentisseurs devant être installés au niveau de l'école et du stade, afin de bénéficier de la subvention obtenu pour ce projet.

6/ HAUT DE LA RUE DE LA GARE – DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX VENANT DE LA ROUTE DE LA JACQUERIE :

Un riverain de la rue de la Gare ayant signalé un problème d'écoulement des eaux pluviales de la route de la Jacquerie, eaux qui inondent régulièrement sa maison, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de régler ce problème par un dispositif en ciment.

Un devis a été demandé à la société EUROVIA mais est très élevé et doit être validé sur le plan technique par les services de la Communauté de Communes du Clermontois.

D'autres devis seront sollicités.

7/ SALLE HENRI SENECHAL – STOCKAGE EXTERIEUR DES TABLES ET CHAISES ANCIENNES :

Madame LEFEVRE propose au Conseil municipal d'installer sur le côté de la salle Henri Sénéchal un lieu de stockage des tables et chaises de l'ancienne salle des fêtes, matériel qui servirait aux locataires de la salle quand ils souhaitent s'installer dehors.

Ce point sera revu lors de la réunion de travail du 27 septembre.

8/ DECISION A PRENDRE SUITE A DES PANNES RECURRENTES SUR LE TRACTEUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tracteur de la commune est en panne, que vu la gravité de cette panne et l'âge du tracteur (49 ans), il convient de penser à en acquérir un nouveau.

Messieurs LADAM, MAUROY et THOMAZON sont chargés de se renseigner sur les différents tracteurs possibles, ainsi que les prix.

9/ VENTE EVENTUELLE D'ANCIENS MATERIELS DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune possède une quarantaine d'anciennes tables et chaises d'école.

Madame BODCHON-SEREIN a fait des recherches sur le prix de vente éventuel de ce matériel.

A l'unanimité, le Conseil municipal est d'accord pour mettre en vente ces tables.

Monsieur LADAM et Madame BODCHON-SEREIN sont autorisés à les faire expertiser avant de fixer le prix de vente.

10/ SEZEO – DELIBERATION POUR PROPOSER LE NOM, LE SIEGE ET LE MODE DE GOUVERNANCE DU FUTUR SYNDICAT D'ENERGIES :

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Energies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical),

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant les différentes réunions de travail tenues entre les deux syndicats qui doivent faire l'objet d'une fusion, à savoir Force Energies et SEZEO,

Considérant que la loi prévoit que les compétences du nouveau syndicat doivent reprendre l'intégralité des compétences exercées par chacun des syndicats qui font l'objet de la fusion,

Considérant que les communes concernées souhaitent émettre un avis pour le nom, le siège et le mode de gouvernance du futur syndicat issu de la fusion de Force Energies et du SEZEO,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

Monsieur le Maire précise que ces éléments pourraient être utilement inscrits dans l'arrêté préfectoral portant fusion de Force Energies et du SEZEO, afin que ce nouveau syndicat puisse travailler efficacement le plus rapidement possible dans l'intérêt de ses membres.

Projet exposé :

1/ Nom : Il est proposé que le nouveau syndicat issu de la fusion de Force Energies et du SEZEO se nomme Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise

2/ Siège du nouveau syndicat : Il est proposé que le siège du nouveau syndicat soit fixé au 20 rue Jean Jaurès – 60150 THOUROTTE

3/ Gouvernance : Afin d'assurer un fonctionnement efficace, il est proposé que le Comité Syndical soit composé conformément aux dispositions de l'article L.5212-8 du CGCT, via un découpage du syndicat en 8 secteurs. Chaque commune adhérente au SEZEO procède à l'élection de deux délégués titulaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le nom, le siège et le mode de gouvernance du nouveau syndicat.

11/ SEZEO – ELECTION DES DEUX DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DU SEZEO :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection des deux délégués. Il indique que jusqu'à présent étaient délégués auprès du SEZEO lui-même ainsi que Mme DUFRANNE.

Mme TRANNOY précise que M. RUMEAU, dont elle a pouvoir, s'était lui-même proposé. A l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. LADAM et Mme DUFRANNE délégués auprès du SEZEO. Néanmoins, Mme DUFRANNE étant absente du Conseil, si elle ne souhaite plus être déléguée, elle serait remplacée par M. RUMEAU.

12/ LOGEMENT 11 PLACE DE LA MAIRIE – MODIFICATION DU CHAUFFE BAIN AU GAZ OU REMPLACEMENT EN ELECTRIQUE :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le problème rencontré par les locataires du logement du 11 place de la Mairie concernant le chauffe bain au gaz.

En effet, les bouteilles de gaz étant au rez-de-chaussée alors que le logement est à l'étage, la pression n'est plus suffisante quand les bouteilles ont été consommées pour moitié.

Monsieur le Maire présente donc un devis du Sanitaire Moderne, d'un montant de 1507,23 € HT, pour l'installation d'un chauffe-eau électrique.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition.

13/ SAGE :

Lors de sa réunion du 07 juin 2016, le Conseil municipal avait pris deux délibérations relatives au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant de la Brèche et au transfert de la compétence « SAGE » à la Communauté de Communes du Clermontois.

Or ces délibérations ont été prises alors que la notification officielle de la Préfecture n'avait pas encore été reçue.

Le Conseil municipal doit donc reprendre les mêmes délibérations, ce qui est fait à l'unanimité.

14/ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - AUTORISATION DE RETRAIT DE PRÊT ET DE DESTRUCTION DES OUVRAGES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les livres de la bibliothèque sont achetés avec l'argent de la commune (une somme est allouée au budget chaque année).

Si les bénévoles de la bibliothèque souhaitent retirer de l'offre de prêt et de mise à disposition du public des livres (don ou destruction), ils doivent pour cela en avoir reçu l'autorisation du Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal de Nointel autorise le retrait et le don ou la destruction des ouvrages et magazines devenus « obsolètes » de la bibliothèque municipale.

Le Conseil municipal souhaiterait que soit privilégié dans ce cas le don. La liste des ouvrages donnés ou détruits devra être tenue par la bibliothèque municipale.

15/ FESTIVAL DE L'ARBRE :

Le Conseil Régional des Hauts de France organise du samedi 19 au dimanche 27 novembre 2016 le « Festival de l'Arbre », temps fort visant à proposer un ensemble de manifestations sportives, ludiques, pédagogiques et/ou culturelles. Elles doivent viser à faire découvrir, protéger ou valoriser les richesses de la forêt. Il peut s'agir de sorties pédagogiques, balades, expositions, randonnées pédestres, lectures publiques, opérations de nettoyages d'espaces naturels, concours de dessins ou photos ...

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'intégrer l'évènement.

A l'unanimité le Conseil accepte et charge Mme MACUDZINSKI de mener le projet.

16/ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il recevra ce mercredi une personne du Conseil Départemental au sujet de l'installation à Nointel d'un city-stade financé à 75% par le Conseil Départemental. Le coût restant à la charge de Nointel devrait être d'environ 25 000 € HT. Le projet est prévu pour 2018.
- Lecture par Monsieur le Maire d'un courrier reçu de Monsieur PELLERIN, Vice-Président du Pays Clermontois, Président du SITCAC, au sujet de la demande d'extension jusqu'à Nointel de la ligne de bus du Clermontois. Dans sa réponse, il indique que ce point sera discuté lors de la prochaine réunion du comité syndical qui se tiendra mi-septembre
- Lecture par Monsieur le Maire de deux courriers de remerciements pour la subvention attribuée en 2016, l'un du Secours Catholique, l'autre du Secours Populaire
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du récent décès de Madame JULIEN
- Monsieur MAUROY souligne qu'il avait apprécié le fait que le nettoyage ait été fait par le personnel communal devant les habitations des personnes décédées, route de la Jacquerie.

- Monsieur MAUROY porte son attention sur la Cavée aux Loups qui aurait besoin d'être « nettoyée ». Rien ne peut être fait tant qu'un nouveau tracteur n'a pas été acquis.
- Madame MACUDZINSKI relaie la demande de deux parents de laisser leurs enfants sortir du TAP le vendredi à 16h45 pour pouvoir aller au judo. Le Conseil municipal valide la position de Monsieur le Maire de refuser au motif que le règlement du TAP est strict, à la fois pour des questions d'organisation et de plan vigipirate. Il ne souhaite pas non plus qu'une exception puisse fragiliser cette règle.
- Madame MACUDZINSKI adresse ses félicitations à l'équipe de Nointel qui a remporté fin août les Jeux Intervillages. Monsieur LADAM félicite Madame MACUDZINSKI qui en était la capitaine
- Monsieur LANTEZ demande à ce que le busage du carrefour de la Cavée de Bailleval / rue de la Croisette soit curé, étant presque totalement ensablé. Les services du Pays Clermontois seront contactés à ce sujet
- Monsieur LANTEZ demande si le radar flashe désormais dans les deux sens. Monsieur le Maire précise qu'il n'a reçu aucune information à ce sujet mais le panneau prévenant de la présence du radar ayant été installé à la sortie de Breuil-le-Sec, il semble qu'il soit effectivement en fonctionnement
- Madame TRANNOY souhaite savoir où Oise Habitat en est de la commercialisation des lots à bâtir de la zone pavillonnaire. Il est répondu qu'à notre connaissance une maison est d'ores et déjà construite et habitée, un permis de construire a été délivré, un autre est en cours d'instruction à Clermont et il semble que Oise Habitation soit en discussion pour trois autres terrains.
- Madame TRANNOY souligne qu'elle a fait appel cette année aux gendarmes dans le cadre de l'opération tranquillité vacances et qu'ils se sont bien déplacés
- Monsieur DECAUDAIN informe le Conseil municipal que le goûter des aînés aura lieu cette année le samedi 26 novembre à 15h. L'arbre de Noël des enfants de l'école (avec un spectacle dans l'après-midi comme l'année dernière) a lui été fixé au vendredi 16 décembre.
- Monsieur DECAUDAIN informe le Conseil municipal que le comité des fêtes de Nointel a été victime cet été d'un vol dans la cave où sont entreposées les boissons.
- Madame BODCHON-SEREIN fixe la prochaine réunion de la commission communication (préparation du prochain bulletin municipal) au vendredi 30 septembre à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h05.

A Nointel, le 16 septembre 2016

Le Maire,
Philippe LADAM